

Projet d'Association Sportive 2026 - 2027

Collège Katia Krafft – Vénissieux

Année scolaire : 2026 – 2027

1. Présentation générale

- Nom de l'association : Association Sportive du Collège Katia Krafft
- Siège social : 12 avenue de la République – 69200 Vénissieux
- Affiliation : Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)
- Président de droit : Chef d'établissement
- Encadrement : Équipe des enseignants d'EPS, éventuellement assistés de bénévoles ou intervenants agréés par le comité directeur.

2. Objectifs de l'AS

- Organiser, promouvoir et développer la pratique physique sportive et associative des élèves et membres de la communauté éducative.
- Prolonger l'enseignement de l'EPS par des pratiques volontaires, diversifiées et régulières sur un maximum de plages horaires hebdomadaires.
- Favoriser l'accès au sport pour tous les élèves, quels que soient leur niveau, leurs compétences ou leurs motivations.
- Développer la vie associative : prise de responsabilités, engagement citoyen, respect des règles et des valeurs sportives.
- Permettre aux élèves de représenter l'établissement dans les compétitions UNSS et rencontres sportives.

3. Activités sportives proposées et manifestations

- Sports collectifs : Football féminin et football mixte, Ultimate, Basket ball
- Sports individuels : Tennis de table, Natation, Circuit training.
- Activités artistiques et de pleine nature : Just dance Karaoke.
- Préparation aux compétitions UNSS (district, départemental, académique, national).
- Manifestation organisée avant chaque vacance appelée « Fête de l'AS » pour créer du lien entre l'équipe éducative et les élèves et les responsables d'élèves volontaires.

4. Organisation et fonctionnement

- Entraînements : organisés sur les créneaux méridiens, le mercredi après-midi ainsi que sur des pauses méridiennes et en fin de journée le vendredi.

- Appel via Pronote mais non comptabilisé dans les absences des élèves afin de respecter le principe du volontariat, mais d'assurer un suivi pour les responsables légaux.
- Encadrement : assuré par les professeurs d'EPS du collège.
- Déplacements : organisés et encadrés par les enseignants responsables.
- Cotisation : fixée annuellement par le comité directeur et comprenant la licence UNSS (fixée à 20 euros cette année).
- Vie associative : implication des élèves dans la gestion de l'AS à travers des rôles sociaux (jeunes officiels, jeunes coachs, jeunes organisateurs).

5. Valeurs et règlement

- Respect du règlement intérieur du collège et du règlement spécifique de l'AS.
- Engagement des élèves à participer régulièrement aux entraînements et compétitions.
- Obligation de respecter les règles de sécurité, le matériel et les installations sportives.
- Les enseignants responsables se réservent le droit d'exclure temporairement ou définitivement un élève qui ne respecte pas ces règles sans remboursement possible de la cotisation.

6. Objectifs pédagogiques et éducatifs

- Développer l'autonomie et la responsabilité des élèves.
- Favoriser la mixité et l'égalité d'accès à la pratique sportive.
- Faire découvrir des activités qui ne sont pas réalisées en cours d'EPS.
- Promouvoir les valeurs de solidarité, respect et fair-play et d'échange.
- Contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel par la pratique physique et le sport dans la poursuite des cours d'EPS.
- Proposer le plus de créneaux d'entraînement et varier les activités et les modalités de pratique (loisir, santé, compétition) pour permettre à qui le souhaite une activité physique quotidienne.

7. Validation et diffusion

- Le projet d'AS est élaboré par le comité directeur de l'association.
- Il est soumis pour validation au Conseil d'Administration du collège (Décret n°85-924 du 30 août 1985, art. 16).
- Il est transmis à l'UNSS départementale pour information.
- Il est intégré au projet d'établissement.